

Régulation familiale, marchande ou politique : les variations de la relation travail-famille

Family, Market-Place or Political Regulation: Variations of the Work-Family Relationship

Marie-Agnès BARRÈRE-MAURISSON

Volume 27, numéro 2, automne 1995

Nouvelle morphologie sociale. Changement démographique et structure sociale

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/001023ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/001023ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)

1492-1375 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

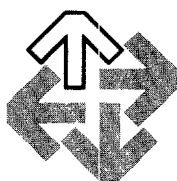
Citer cet article

BARRÈRE-MAURISSON, M.-A. (1995). Régulation familiale, marchande ou politique : les variations de la relation travail-famille. *Sociologie et sociétés*, 27(2), 69–85. <https://doi.org/10.7202/001023ar>

Résumé de l'article

Les changements socio-démographiques recensés dans la plupart des pays développés, au cours des trente dernières années, conduisent à un double constat. Tout d'abord, ils affectent tant les structures économiques que les structures familiales. Ensuite, on est frappé de la concomitance des évolutions. C'est pourquoi on doit analyser conjointement, et non plus séparément, le travail et la famille. La reconstruction des catégories de la pratique que ces changements véhiculent engage, en effet, à reconsidérer les catégories de l'analyse. C'est le sens de l'approche centrée autour de la notion de " division familiale du travail ". De fait, on assiste à une restructuration des rapports sociaux à l'intérieur de la famille comme de la société où se mettent en place de nouveaux modes de régulation. Familiale, marchande ou politique, cette régulation sociétale varie suivant les pays, les moments, dans un jeu complexe entre institutions.

Régulation familiale, marchande ou politique : les variations de la relation travail-famille



MARIE-AGNÈS BARRÈRE-MAURISSON

Les changements démographiques intervenus, dans nos pays développés, au cours de ces trente dernières années, constituent un élément social majeur. Ils manifestent l'existence d'une nouvelle morphologie sociale et ne mettent pas seulement en cause les structures démographiques, mais aussi celles concernant l'environnement socio-économique, en particulier l'emploi. En raison du caractère général du phénomène, on est donc amené à se poser la question de la genèse et du développement du processus, ainsi que de la signification de ces transformations. De plus, ces changements interrogent les outils d'analyse et les cadres d'interprétation, dans lesquels la famille reste un élément essentiel mais pas unique.

En effet, la concomitance de ces mutations manifeste un réaménagement des rapports entre la sphère de la famille et celle du travail. On est ainsi conduit à considérer l'existence d'une nouvelle « économie » des relations entre acteurs ou institutions. Celle-ci exprime de nouveaux modes de régulation intrafamiliale, entre conjoints. Mais aussi, au niveau de la société, de nouveaux modes de régulation entre institutions en charge du travail, de l'emploi et de la famille. Ainsi, suivant les moments ou les pays, trois modalités principales semblent apparaître : tantôt d'ordre familial, tantôt d'ordre marchand, tantôt d'ordre politique. Ces trois modes de régulation sociétale manifestent les transformations récentes de nos sociétés, mais également les tensions entre les différentes institutions que sont la famille, le marché ou les entreprises et l'État.

En fin de compte, on peut se demander si les changements démographiques ne peuvent pas se lire à partir de cette relation entre le travail et la famille. C'est-à-dire dans le cadre d'un processus d'adaptation réciproque, mais non instantané, à l'environnement socio-économique. La question ne saurait se réduire à des éléments économiques, mais, par la mise en lumière de ces modes sociétaux de régulation, on peut éventuellement mieux comprendre comment s'articulent aussi les composantes culturelles, juridiques, historiques et politiques.

On rendra compte, dans un premier temps, de ces changements qui sont intervenus à la fois au niveau de la famille et de l'emploi. Ensuite, on montrera comment le réaménagement des rapports sociaux appelle une nouvelle approche globale, en l'occurrence centrée autour de la notion de « division familiale du travail ». Enfin, on tentera d'indiquer comment se dessine cette nouvelle économie des rapports entre acteurs ou entre institutions, en particulier le rôle des politiques dans la gestion des relations entre le travail et la famille.

1. LES CHANGEMENTS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES SONT CONCOMITANTS DE CEUX QUI CONCERNENT L'EMPLOI

Les caractéristiques morphologiques de la plupart des pays développés se sont profondément transformées en trente ans. Les sociétés manifestent des configurations différentes : de nouveaux groupes sociaux émergent, modifiant la place d'autres. Plus largement, ces changements véhiculent des rapports institutionnels différents. Loin de les sous-estimer, nous nous concentrerons, dans un premier temps, sur l'aspect descriptif en essayant de dégager les grandes tendances des évolutions. Mais, dans la mesure où ce qui frappe, c'est la concomitance des mutations démographiques et économiques, nous porterons ensuite attention à la signification historique et sociale forte du phénomène, en l'occurrence sa généralité, mais aussi ses spécificités.

1.1 LES MUTATIONS DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES DANS LES PAYS DÉVELOPPÉS DEPUIS TRENTE ANS¹

On a recueilli, pour quinze pays de l'OCDE (les douze pays de la CEE — sauf le Luxembourg — plus la Suède, les États-Unis, le Canada et le Japon), des données statistiques concernant, d'une part, les variables démographiques et la structure des ménages, d'autre part, les variables relatives au marché du travail (Barrère-Maurisson et Marchand, 1990, p. 23). La période porte sur les trente dernières années. Que constate-t-on ?

Des familles réduites et fragmentées

Les changements démographiques apparaissent déjà si l'on considère la structure par âges de la population totale. Ainsi, les pays d'Amérique du Nord et d'Europe du Sud, où la part des moins de vingt ans est supérieure à 20 %, sont démographiquement jeunes aujourd'hui, par opposition à la RFA et la Suède, où la part des plus de 65 ans est légèrement inférieure à 20 %. Mais l'indice conjoncturel de fécondité (en 1960, 1970, 1980 et vers 1990) montre une variation particulière. Élevé en début de période en Amérique du Nord et en Europe du Nord, il baisse ensuite partout. Cependant, cette baisse commence dix ans plus tôt en Europe de l'Ouest et du Nord, vers 1965, que dans le Sud. Par ailleurs, il remonte depuis quelque temps, dans le Nord, particulièrement en Suède et aux États-Unis, ainsi qu'à un degré moindre au Danemark et au Canada (*Population et Sociétés*, 1991 et 1993).

Le taux brut de nuptialité, quant à lui, différencie moins les pays et baisse régulièrement depuis 1970, avec un léger ralentissement. Le taux de divorcialité, reflet des législations autant que des comportements, est particulièrement élevé et croît au Danemark, au Royaume-Uni ainsi qu'au Canada et surtout aux États-Unis.

Ce qui a également beaucoup augmenté, au cours des trente dernières années, c'est le taux de naissances hors mariage, principalement en Europe du Nord. Enfin, pour caractériser la structure des ménages, on a retenu leur taille moyenne. Celle-ci indique une diminution générale sur la période avec, là aussi une avance chronologique des pays du Nord. Cette avance se retrouve en matière de ménages d'une seule personne et, à un degré moindre, pour les familles monoparentales.

En fin de compte, des évolutions majeures apparaissent dans l'ensemble des pays en matière de famille, à travers les variables démographiques : diminution de la taille des ménages, augmentation du nombre de personnes seules, de couples non mariés et de familles

1. Cette partie prend principalement appui sur les données présentées dans notre article : Marie-Agnès BARRÈRE-MAURISSON et Olivier MARCHAND (1990). Eurostat permet d'avoir des éléments plus récents, mais ne couvre que les pays de la Communauté européenne (voir à ce sujet le travail de Marianne KEMPENEERS et Éva LELIÈVRE, 1991). Pour notre part, nous avons complété, sur la fécondité, avec *Population et sociétés* qui couvre « Tous les pays du monde » pour 1991 et 1993.

monoparentales. Ces phénomènes sont maintenant bien établis, même si les rythmes d'évolution ou l'intensité varient d'un pays à l'autre.

Une activité féminine accrue

Le fait le plus marquant concernant l'emploi et le travail, au cours de la période et pour l'ensemble des pays, est la participation accrue des femmes au marché du travail. Cependant, ce phénomène s'est développé à des dates et suivant des rythmes et des modalités différents selon les pays. En Europe du Sud, cette participation reste encore peu étendue alors qu'elle est déjà importante en Europe du Nord en 1970. Les pays d'Amérique du Nord sont, eux aussi, marqués par une forte augmentation depuis la même époque, même si les taux restent moins élevés.

Les structures sectorielles de l'emploi différencient fortement les pays. On distinguera trois groupes : les pays d'Europe du Sud encore agricoles, la RFA et le Japon plus industriels et, par contre, des pays à dominante tertiaire comme le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada. Le taux de salariat est d'ailleurs particulièrement élevé dans ces pays.

Le travail à temps partiel, quant à lui, s'est largement développé et a contribué à la croissance de l'activité féminine, en particulier pour les femmes mariées dans les pays nordiques et au Royaume-Uni (Barrère-Maurisson, Daune-Richard et Letablier, 1989).

La montée du chômage a touché tous les pays, mais de manière différente. Ainsi, les pays méditerranéens sont bien plus largement affectés. De la même façon, les femmes en sont plus souvent victimes que les hommes, phénomène à relier à leur insertion croissante sur le marché du travail.

Force est de constater l'ampleur des modifications intervenues, en trente ans, pour les pays développés, dans les formes de famille et de travail. Certes, comme on l'a noté, les rythmes et les intensités ne sont pas toujours équivalents. Mais il demeure que de grandes tendances semblent bien affecter la morphologie sociale de nos pays. Nous avons déjà décrit ce phénomène comme une tendance à l'éclatement de la famille comme de l'emploi (Barrère-Maurisson, 1992, p. 168) ; en ce sens, l'on peut dire qu'il y a un double processus d'individualisation et de recomposition. On est donc bien en présence d'une nouvelle morphologie sociale.

Quelle est la signification de ces mutations sociales ?

1.2 GÉNÉRALITÉ ET SPÉCIFICITÉS DES MUTATIONS SOCIALES

La concomitance des transformations démographiques et économiques se retrouve dans tous les pays. Elle est due, à notre sens, à l'existence d'une logique commune : celle de l'articulation entre la sphère du travail et celle de la famille. Cependant, chaque pays présente des spécificités, des variantes de cette cohérence globale, en raison de ses propres caractéristiques.

Les pays se regroupent suivant les variables démographiques et économiques

Une configuration générale, présentant la position des pays, apparaît à travers une analyse factorielle de correspondances (portant sur les quinze pays et soixante variables recueillies) et une classification ascendante hiérarchique. Cinq groupes principaux ressortent.

Le premier rassemble les pays d'Europe du Sud, qui présentent une assez forte homogénéité. Ainsi, en matière de travail féminin, ce sont des pays où les femmes ont encore une place traditionnelle à l'écart du marché du travail. En ce qui concerne les changements démographiques, notamment la fécondité, les mutations sont relativement récentes. D'ailleurs, les variables qui contribuent à la constitution du premier axe de l'analyse (le plus discriminant) relèvent à la fois des caractéristiques démographiques (indicateur de fécondité élevé en 1970 et 1980) et économiques (emploi agricole, chômage important).

Par contre, c'est l'inverse que l'on retrouve dans le groupe des pays d'Europe du Nord : activité féminine répandue (à temps partiel) ainsi que ménages d'une seule personne et divorces nombreux.

Par ailleurs, on trouve les pays d'Amérique du Nord, proches par leurs caractéristiques démographiques (en particulier le divorce et les naissances illégitimes) des précédents, ainsi que par un certain nombre de variables relatives au marché du travail : salariat et emploi tertiaire importants, activité féminine développée. Cependant, ils se distinguent des pays européens nordiques sur un certain nombre de points, par exemple des taux de nuptialité nettement plus élevés, mais un travail féminin à temps partiel moins développé.

Dans une situation moyenne (c'est-à-dire présentant des taux proches de la moyenne) se trouvent les pays d'Europe de l'Ouest : France, Belgique, etc. Malgré une certaine homogénéité, on peut noter, à l'intérieur du groupe, des spécificités. Par exemple, aux Pays-Bas, les taux d'activité féminine sont très bas.

Enfin, le dernier groupe concerne la RFA et le Japon. Tous deux s'opposent aux pays anglo-saxons selon le deuxième axe de l'analyse statistique (moins discriminant que le premier). Bien que différents, ces deux pays présentent un certain nombre de similitudes en matière démographique : fécondité basse depuis longtemps, population adulte importante. Également sur le plan économique : taux d'activité féminine faibles, emploi industriel très développé et chômage peu répandu.

Cependant, des spécificités nationales marquées

Ces groupes de pays représentent les proximités ou bien les oppositions statistiques. Chaque groupe rassemble des sociétés présentant un certain nombre de similitudes par rapport aux variables recensées ; cependant, chacune d'elles a sa propre histoire, ses institutions et présente donc des spécificités. Ainsi, des configurations particulières sont présentes, dans chaque pays, manifestant des morphologies sociales spécifiques, des positions différentes des catégories de population au regard de l'emploi comme de la démographie.

En première analyse, on a pu voir que c'est l'opposition entre le Nord et le Sud qui est dominante : celle-ci représente une évolution temporelle, en particulier démographique. En effet, la plupart des changements démographiques observés à partir des années 1960 dans le Nord se sont produits avec un décalage d'une dizaine d'années dans le Sud (baisse du nombre moyen d'enfants par femme, de l'indice conjoncturel de fécondité, de la nuptialité). Cependant, le rythme des changements n'est pas partout le même, certains pays connaissent aujourd'hui des évolutions très rapides.

Ces oppositions fortes, dont témoigne le décalage temporel observé au niveau démographique, s'articulent à des disparités concernant les marchés du travail. Ainsi, les pays du Nord (Europe et Amérique) conjuguent aujourd'hui une remontée des taux de fécondité et un nombre important de divorces : d'où des familles éclatées, recomposées, et, du côté du marché du travail, des femmes actives (à temps partiel, dans le tertiaire), donc des familles souvent à deux actifs.

Par contre, dans le Sud, où les taux de fécondité sont encore à la baisse et où les familles conjugales dont seul l'homme travaille sont dominantes, les femmes sont peu actives ou bien participent au travail familial.

C'est pourquoi nous avons, du fait de la prégnance des facteurs d'évolution temporelle, qualifié ces derniers pays de plus « traditionnels » et ceux du Nord de plus « modernes ». Bien entendu, si l'on peut situer les pays suivant cette ligne d'évolution temporelle, cela ne préjuge en rien ni des évolutions futures ni des calendriers. Chaque pays ayant ses propres rythmes d'évolution, liés en partie à la spécificité de ses caractéristiques non seulement économiques, mais institutionnelles et culturelles. Ce qui produit, en effet, dans chaque pays cet « arrangement » spécifique entre des caractéristiques démographiques et d'autres liées au marché du travail, c'est une convergence entre les différents aspects : historiques, institutionnels, culturels, etc.

De la sorte, on a pu montrer qu'en Espagne (Europe du Sud), l'absence de structures en matière de garde d'enfants, mais aussi pour le troisième âge, ainsi que le peu d'offres d'emploi pour les femmes (auquel s'ajoute l'hostilité syndicale à l'égard de leur insertion professionnelle) contribuent à attribuer aux femmes la majorité de la prise en charge du travail domestique. D'où, peut-être, une tendance à réduire la fécondité.

Tandis qu'en Suède (Europe du Nord), l'importance de la prise en charge publique du domestique ainsi que la politique active d'aménagement du temps de travail facilitent pour les femmes la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. D'où la possibilité d'avoir des familles plus nombreuses.

Ces configurations différentes illustrent des modes de régulation sociétale spécifiques : par la famille dans un cas, publique dans un autre. Cependant, un invariant existe : la relation d'articulation entre la sphère de la famille et celle du travail. C'est pourquoi, à notre sens, on peut lire les mutations socio-démographiques et les réaménagements dans les rapports sociaux à partir de cet axe. Mais pour cela, il convient de reconstruire des instruments d'analyse.

2. CES MUTATIONS SOCIALES APPELLENT DE NOUVELLES APPROCHES. LA « DIVISION FAMILIALE DU TRAVAIL »

Les changements socio-démographiques décrits ont profondément transformé le « paysage » social de ces pays. Ce qui frappe, au-delà du rythme et de l'intensité des modifications, c'est le bouleversement intervenu dans la morphologie sociale. Et, à travers lui, la mise en place d'autres logiques sociales.

La prégnance du lien entre la sphère de la famille et celle du travail, apparu à travers la concomitance des évolutions, interroge les approches véhiculant des conceptions séparées du travail et de la famille. En d'autres termes, elle remet en cause l'existence ou la pertinence de ces sociologies spécialisées.

On va voir, à ce titre, comment la reconstruction des catégories de la pratique des acteurs, révélée par les évolutions récentes engage à une reconstruction des catégories de l'analyse.

2.1 LES CATÉGORIES DE LA PRATIQUE RECONSTRUITES

Aborder la question à partir de la relation entre le travail et la famille, c'est rompre avec les sociologies spécialisées. Or, jusqu'à présent, les sociologies spécialisées, qui se sont attachées à l'étude du travail ou de la famille, sont d'une certaine façon des constructions réductionnistes ; parce qu'elles ont en général réduit le deuxième facteur (par exemple le travail dans le cas d'une sociologie de la famille, ou bien la famille dans le cas de la sociologie du travail) à une simple variable ou à une variable exogène dont on étudie les effets sur l'objet privilégié de la discipline : tantôt le travail, tantôt la famille.

Ainsi, le plus généralement, du point de vue de l'acteur, on explique la relation entre la situation familiale et la situation d'emploi soit à partir du travail, soit à partir de la famille. Dans un cas, on montre les effets de l'activité professionnelle sur la vie familiale : par exemple, les contraintes de temps et leur incidence sur la charge d'enfants ; les difficultés de compatibilité des carrières des conjoints, les incidences en termes de fécondité, etc. Inversement, on peut s'attacher à mettre en lumière les effets de la structure familiale sur la participation à l'emploi, en particulier à propos du travail salarié des femmes. Dans l'un et l'autre cas, un champ disciplinaire est privilégié, relié tantôt à la sociologie de la famille, tantôt à la sociologie du travail.

Or, traiter de la relation entre le travail et la famille, c'est penser les individus, les acteurs à la fois dans les deux champs, c'est-à-dire en tant qu'ils sont inscrits dans le même temps dans les deux sphères. Reconnaître cela, c'est donc, au-delà des cloisonnements des approches et des disciplines, convenir de la nécessité de reformuler les constructions théoriques. Il s'agit de sortir d'approches séparées pour *réunifier l'acteur*. Cela veut dire qu'une

reconstruction des catégories de la *pratique* (l'acteur étant à la fois inséré dans une famille et dans un emploi) conduit inévitablement à une reconstruction des catégories de la *connaissance*.

Deux exemples, l'un d'ordre microsociologique, l'autre d'ordre macrosociologique, montrent comment, en partant de l'acteur, le lien établi entre le travail et la famille révèle de nouveaux rapports sociaux entre individus et institutions.

Acteurs individuels, famille et carrière professionnelle

Les enquêtes que nous avons menées dans de grandes entreprises montrent la correspondance entre des types de familles et des types de carrières professionnelles. Ainsi, la gestion de l'emploi, dans les entreprises, s'opère sur des bases familiales et semble affecter les individus aux postes de travail suivant leur statut matrimonial. D'où la proposition suivante : « à tel poste de travail, tel individu à caractéristiques familiales précises » (Barrère-Maurisson, 1992, p. 46).

Plus particulièrement, on a pu observer deux situations types. La première est celle de familles dans lesquelles il n'y a pas de partage du travail domestique entre les conjoints ni de partage du travail professionnel : en d'autres termes, un seul « travaille ». Ce sont donc des familles à carrière unique, mais très promotionnelle. C'est ainsi le cas de familles qui ont souvent plus d'enfants que la moyenne, dans lesquelles l'homme est cadre, la femme effectue le travail domestique ; c'est également le cas de femmes cadres, qui sont célibataires. À l'opposé, on trouve des familles où il y a à la fois partage du travail domestique et partage du travail professionnel. Ce sont des familles, moins fécondes, où les deux conjoints travaillent, font des carrières parallèles mais peu promotionnelles (familles de techniciens ou d'employés).

Ainsi, il y a association entre les modalités d'intégration dans l'emploi et le type de familles. La logique qui produit cet appariement repose en partie sur le fait que les politiques de gestion de la main-d'œuvre s'appuient sur les propriétés familiales des travailleurs. Par exemple, telle entreprise recherche comme cadres des hommes mobiles, c'est-à-dire dont la femme ne travaille pas. Ce qui signifie qu'ici la famille n'est pas seulement la conséquence du travail (lequel implique un grand nombre d'heures de travail et des déplacements importants — d'où une conjointe qui est en quelque sorte le pivot de la famille), mais en fait elle est la condition nécessaire de l'exercice professionnel de l'homme. En d'autres termes, l'« inactivité » de la femme est la condition de l'activité professionnelle de l'homme.

D'autres exemples pourraient faire état de phénomènes du même ordre dans d'autres catégories. Dans tous les cas, le fait que les entreprises utilisent de la sorte les propriétés familiales des travailleurs montre qu'au-delà d'une stricte gestion du travail (carrière, mobilité, etc.), il y a toute une gestion sociale et familiale. On le voit, c'est ici la question actuelle, dans nos sociétés, d'une gestion sociale (au-delà d'une stricte gestion économique) et de l'harmonisation de la prise en charge du privé par rapport au public. En tout état de cause, les entreprises jouent un rôle dans cette prise en charge et dans la construction de nouvelles morphologies sociales, dans la mesure où « la gestion de l'emploi dans les entreprises contribue à modeler les types de famille » (Barrère-Maurisson, 1992, chapitre 1).

Acteurs sociaux, évolution familiale et économique

Dans le même ordre, au niveau de la société globale, toute action visant le travail rejaillit sur la famille, et inversement. C'est pourquoi, comme on l'a vu, « il ne saurait y avoir d'évolution économique sans évolution familiale concomitante, et réciproquement » (Barrère-Maurisson, 1992, p.236).

Les comparaisons internationales présentées ci-dessus ont fait apparaître, pour chaque société donnée, la correspondance entre une forme familiale dominante et des caractéristiques économiques. Il est donc possible de comparer les formes *sociétales* (c'est-à-dire au niveau de chaque pays dans son ensemble) de la relation entre le travail et la famille. Chaque

forme sociétale constitue une spécification historique et locale de la relation : à un moment et dans un espace socio-géographique donnés. De la sorte, il y a correspondance entre un état « historique », par exemple, des régulations à l'œuvre sur le marché du travail et une configuration particulière en matière de structures familiales.

C'est ainsi que l'on a pu mettre en lumière, pour la France contemporaine, trois grandes périodes entre 1830 et 1990. La première, de 1830 à la Deuxième Guerre, est marquée par la concordance entre des structures économiques où l'agriculture est dominante et des structures familiales patriarcales. La deuxième, de 1945 au choc pétrolier des années 1970, correspond à l'apogée de l'industrialisation et du salariat et à la famille conjugale dominante (famille dans laquelle seul l'homme travaille de façon prioritaire, la femme étant chargée du travail domestique ou d'un travail salarié d'appoint). Enfin, la dernière période, jusqu'à aujourd'hui, voit le développement du tertiaire et l'émergence des familles à deux apporteurs.

Si l'on compare, non plus des époques différentes pour un même pays, mais des pays différents au même moment (cf. 1), on voit apparaître le même genre de correspondances. On a pu remarquer que l'Allemagne et le Japon se trouvent dans une situation où se correspondent des structures économiques principalement industrielles et des structures familiales conjugales. Le Royaume-Uni, lui, apparaît comme une économie dans laquelle le secteur des services est dominant et une société où les familles à deux actifs non équivalents (les femmes étant pour la plupart employées à temps partiel) sont majoritaires. La France, pour sa part, se situe à l'intersection d'un secteur tertiaire plutôt administratif et de familles à deux apporteurs. De la même façon, une économie à dominante agricole est associée à des structures familiales patriarcales. Mais, dès lors — comme dans le cas de l'Espagne, par exemple — qu'une évolution économique se produit, vers une industrialisation poussée en l'occurrence, on voit se développer les familles conjugales.

Loin de se réduire à un évolutionnisme simpliste, les processus mis en lumière manifestent à la fois le caractère pluridimensionnel du phénomène (économique, juridique, etc.) et les effets d'action et rétroaction des différents éléments les uns par rapport aux autres. De fait, les évolutions des pays ne sont pas linéaires ; il peut y avoir des ruptures, des rattrapages, des basculements, qui d'ailleurs ne se correspondent pas forcément entre le travail et la famille, chacun de ces éléments ayant une histoire en partie autonome. Néanmoins, il y a toujours concordance entre les modes économiques et les modes familiaux.

Ceci montre que l'on ne saurait oublier comment le devenir économique est lié à ce qui se passe dans la famille. Ou bien, à l'inverse, que les évolutions familiales, dont on maîtrise mal les effets, en particulier démographiques, ont une incidence sur l'activité productive et la population active future.

2.2 RECONSTRUCTION DES CATÉGORIES D'ANALYSE

En considérant la relation entre le travail et la famille comme axe d'analyse, on pose d'emblée la transversalité du phénomène (cf. *Le Sexe du travail*, 1984). D'où un éclatement des champs, et une remise en cause des catégories établies, celles du travail comme celles de la famille.

Une nécessaire redéfinition du travail

La déconstruction-reconstruction du concept de travail correspond à la nécessité de reformuler les catégories de l'analyse pour tenir compte de la pratique, et notamment de l'étroite imbrication entre le travail professionnel et le travail domestique.

Si, dans l'agriculture comme dans l'artisanat, la situation peut être qualifiée d'exemplaire — au titre de la relation entre le travail et la famille —, c'est parce qu'elle représente un état d'autorégulation. Il s'agit, en effet, d'un état dans lequel le travail s'exerce au sein de la famille et où c'est la famille, quasi exclusivement, qui participe à l'activité (Bertaux-Wiame, 1982 ; Zarca, 1986). C'était d'ailleurs déjà le cas, par exemple, en France, non seulement à l'époque où l'agriculture était dominante, mais dans la phase de première industrialisation :

on constatait alors que les familles étaient nombreuses, les enfants constituant une main-d'œuvre (Ségalen, 1986).

Le mouvement qui s'est ensuite instauré, à travers la salarisation, a conduit à un éclatement de cette forme de famille, le travail professionnel s'exerçant désormais à l'extérieur. Une coupure s'est opérée, à ce moment-là, entre le travail professionnel et le domestique. Néanmoins, la relation d'articulation entre les deux s'est maintenue, la famille participant à la fois à une activité productive et à l'entretien domestique pour assurer la survie de l'ensemble de ses membres.

Le travail professionnel et le travail domestique entretiennent des relations de juxtaposition, lorsqu'ils se pratiquent tous les deux dans un lieu unique, mais des relations d'imbrication persistent tout autant lorsqu'ils sont apparemment dissociés (Daune-Richard, 1983 ; Chabaud, Fougeyrollas et Sonthonnax, 1985). Ainsi en est-il, couramment, lors des transferts de qualification entre le professionnel et le domestique, en particulier en ce qui concerne le travail des femmes.

Les qualifications requises, en effet, dans de nombreux métiers « féminins » — c'est-à-dire tenus par des femmes — s'apparentent à leurs qualités domestiques : dextérité, agilité, exactitude, etc. Ceci est particulièrement vrai pour les ouvrières dans l'industrie, où la qualification que ces femmes ont acquise vient du domestique mais n'est pas reconnue professionnellement (Kergoat, 1982). Dans le tertiaire, également, de nombreux emplois sont fondés sur des qualités qui ne sont, là aussi, rien d'autre que des compétences domestiques, en particulier celles d'une maîtresse de maison, c'est-à-dire la disponibilité, le sens de l'organisation des tâches. Ces qualités, typiques de la relation de service, sont particulièrement de mise dans les emplois de secrétaires ainsi que dans les services éducatifs et à la petite enfance. Les qualités nécessaires pour ces emplois relèvent du domestique (et sont de vraies qualités — acquises ou transmises, voir Haicault, 1986), mais elles ne sont pas reconnues, ou plutôt elles ne sont pas considérées comme des qualifications professionnelles.

Le transfert de qualifications joue quelquefois en sens inverse, c'est-à-dire du professionnel au domestique. C'est souvent le cas pour les hommes qui exercent un métier manuel, cette même activité devenant bricolage dans le cadre de leur propre foyer.

À partir d'un transfert de qualifications, c'est en fait à un transfert de travail que l'on assiste : celui-ci varie suivant le lieu et le temps où il s'exerce et s'appelle alors tantôt professionnel, tantôt domestique. C'est pourquoi l'on ne peut les séparer.

Travail et famille : catégories éclatées, catégories reconstruites

Les catégories préétablies du travail et de la famille se trouvent ici éclatées. En effet, on trouve du travail à la fois dans la sphère de l'emploi et dans la famille (Delphy, 1978). De la même façon, des formes familiales différentes peuvent présenter le même rapport au travail, notamment les femmes célibataires et les familles conjugales à un seul actif. En ce sens, d'ailleurs, les femmes célibataires apparaissent comme un type de famille en soi défini par un rapport spécifique au travail.

Il y a donc lieu de reconstruire de nouvelles catégories qui tiennent compte de cette imbrication des processus, de cette recomposition des pratiques sociales (cf. *Sociologie du travail*, 1984 ; Commaille, 1993). La relation travail-famille est alors une entité reconstruite, parce que réunifiée. Et, en ce sens, elle apparaît comme un axe central de régulation sociale : dans la famille, comme dans l'emploi et plus largement dans l'ensemble de la société.

Ainsi, nous avons défini le « travail comme ensemble formé du travail professionnel et du travail domestique » (Barrère-Maurisson, 1992, p. 116). Une telle définition permet de rendre compte à la fois du travail domestique des hommes — et non plus seulement de leur exercice professionnel —, mais aussi de l'activité des femmes — et non plus seulement de leur rôle familial. De la sorte, on rompt avec les clivages traditionnels en sociologie, suivant lesquels la sociologie du travail est centrée principalement sur les hommes tandis que la sociologie de la famille est la seule à s'intéresser vraiment à la femme. De plus, cette

définition permet de réintégrer dans la famille la notion de travail. La production n'est donc plus le seul lieu du travail ; on est obligé de compter avec la famille².

Et la famille est elle-même définie comme « lieu de partage du travail (professionnel et domestique) entre homme et femme » (Barrère-Maurisson, 1992, p. 132). Elle est ainsi l'unité qui régit l'agencement entre le professionnel et le domestique. Elle est donc l'unité ou l'instance sociale qui permet la régulation de ce travail. En d'autres mots : la famille est « le lieu de régulation du travail, travail entendu comme ensemble du professionnel et du domestique » (Barrère-Maurisson, 1992, p. 132).

« La division familiale du travail »

La « division familiale du travail » est, dans ce cadre, un principe d'analyse conjointe et indissociable du travail et de la famille. En ce sens, il s'agit d'un réel processus social : « processus de répartition du travail en fonction du statut familial » (Barrère-Maurisson, 1992, p. 243). Le processus de division familiale se retrouve à la fois dans la sphère domestique comme dans l'emploi, et ceci à tous les niveaux du social : au niveau de l'acteur individuel, au niveau des organisations, au niveau des secteurs économiques et des sociétés, et ce à la fois dans le temps et dans l'espace.

C'est ainsi, on l'a vu, que se produit, pour un individu, l'adaptation entre sa vie professionnelle et sa vie familiale ; que, pour une famille, se divise le travail entre les conjoints, le domestique comme le professionnel. Plus largement, dans une entreprise ou un autre type d'organisations, c'est de cette façon que se « règle » l'affectation des travailleurs aux différents postes, ou, sur le marché du travail, la répartition des différents types d'emplois, etc.

On peut, comme on l'a vu, établir également la correspondance entre des types de familles et des catégories d'activités économiques, voire des pays. Et ce dans le temps, à partir d'une analyse historique, ou bien dans l'espace, en comparant des pays, ce qui montre la situation respective de ces sociétés suivant le rôle qu'y jouent les entreprises, l'État, etc., et les modes de régulation sociale mis en œuvre.

C'est justement par le jeu entre ces différents acteurs, individuels ou institutionnels, que l'on va tenter de cerner les transformations dans les modes de régulation de nos sociétés et leur évolution ces dernières années.

3. UNE NOUVELLE ÉCONOMIE DES RAPPORTS ENTRE ACTEURS OU INSTITUTIONS

De nouveaux modes de régulation se mettent en place, en effet, tant au niveau micro-macrosociologique. Dans la famille, de nouveaux aménagements voient le jour entre conjoints. Et, dans la société, émergent de nouveaux rapports entre institutions. Du coup, le rôle des politiques devient central dans les processus de régulation sociale.

3.1 DE NOUVEAUX MODES DE RÉGULATION DANS LA FAMILLE ET DANS LA SOCIÉTÉ

On assiste en fait, à partir de ces évolutions démographiques et économiques, à la mise en place de nouvelles formes de « division familiale du travail ». Il s'agit effectivement de nouvelles modalités de partage dans la gestion du travail et de la famille. Au niveau sociétal, on touche là au problème des instances sociales qui en ont la charge, tandis que dans la famille, d'un point de vue plus restreint, il s'agit ici du partage des tâches entre conjoints.

2. Le temps consacré au travail domestique, bien que globalement inférieur à celui consacré à l'activité professionnelle, est néanmoins important. Rappelons qu'en France, en 1985-1986, par exemple, les femmes actives passaient en moyenne autant d'heures, dans la semaine, pour le travail domestique que pour le professionnel ; les hommes actifs en consacrent moins, mais cela représente cependant une durée équivalente à la moitié de leur temps de travail professionnel (cf. Caroline ROY, 1989).

Nouveaux aménagements intrafamiliaux

La reconstruction de l'espace travail-famille qui s'est opérée est certes très variable suivant les sociétés. Cependant, les changements que l'on a pu observer témoignent partout de l'émergence de nouvelles modalités de division du travail dans les familles. Et donc, par voie de conséquence, de la transformation et de l'émergence de nouvelles formes familiales.

Bien entendu, il ne s'agit pas de changements radicaux et brutaux, mais de glissements dans des formes dominantes ou bien d'apparition de nouvelles formes dont on ne peut toujours dire si elles vont se substituer aux anciennes. Il y a là, en effet, une question méthodologique importante : à partir de quand s'agit-il d'une forme réellement nouvelle ? Nous avons montré, par ailleurs³, que ces changements ne sauraient être appréciés que sur le long terme et même évalués seulement *a posteriori*. De plus, il n'y a réellement changement, c'est-à-dire passage d'une forme ancienne à une forme réellement nouvelle, que s'il y a fondamentalement changement dans les modalités d'articulation entre la sphère du travail et celle de la famille. La famille peut en effet se transformer — à la marge, dirons-nous —, sans pour autant être porteuse d'une nouvelle forme de division du travail. Ainsi en est-il des familles à deux apporteurs. Il convient, en effet, de distinguer les vraies familles à deux apporteurs équivalents et les autres, où les deux apporteurs sont inégaux, que nous classons dans les familles conjugales, c'est-à-dire où il y a un actif privilégié et un autre secondaire.

De façon générale, on peut estimer que l'on se trouve face à un mouvement d'*individuation* croissante. Cela se traduit, en matière de formes familiales, par le passage d'un type centré sur la famille élargie à un type centré sur le couple, qui cède le pas à un type centré sur les individus. Ces trois formes correspondent aux dénominations de famille patriarcale, conjugale et à deux apporteurs.

Elles véhiculent trois modalités différentes de division familiale du travail. Dans le premier type, il y a fusion du professionnel et du domestique ; dans le second, répartition entre les deux membres du couple suivant une spécialisation (l'un prend prioritairement le professionnel, l'autre le domestique). Tandis que dans le troisième type, il y a partage *et* du professionnel et du domestique.

Le passage d'une forme dominante à une autre a été montré sur le cas de la France contemporaine (cf. 2.1). On a pu voir comment le changement de modèle dominant est lié à une transformation radicale des structures familiales et économiques. Celles-ci se trouvent en concordance au cours de périodes délimitées ; par contre, lorsque intervient un mouvement de rupture, de déstabilisation ou de transition, dans un domaine ou dans l'autre, on peut voir émerger de nouvelles formes qui, à leur tour, ne deviendront dominantes que s'il y a adaptation entre les deux sphères.

On a montré, dans des pays différents, le même type de phénomène. C'est-à-dire l'adaptation entre un modèle économique dominant et un modèle familial. Par exemple, pour l'Allemagne, le type familial conjugal associé à une économie à dominante industrielle. On peut retrouver, de la même façon, les évolutions temporelles et leur marque à travers les positionnements des différents pays ; c'est de la sorte que l'on a qualifié certains pays de « traditionnels » — ceux où domine une forme patriarcale — et d'autres de « modernes » — ceux où dominent les familles à deux apporteurs.

Même si chaque société est porteuse d'une forme dominante, à tous moments coexistent plusieurs formes : en France, malgré la domination des familles à deux apporteurs (non équivalents), on trouve des familles conjugales et des familles patriarcales (ainsi que d'autres formes, telles les familles monoparentales, les célibataires, etc.).

En fin de compte, les transformations, visibles au niveau de la configuration intrafamiliale, ne font que traduire des évolutions macrosociales, où les changements économiques sont de première importance, de même que les changements institutionnels.

3. *La division familiale du travail*, chapitre 6

Nouvelles régulations entre institutions en charge du travail, de l'emploi et de la famille

Au niveau de l'ensemble de chaque société, se met en effet en place une nouvelle forme « sociétale » de division familiale du travail. Celle-ci manifeste un nouvel arrangement des rapports entre institutions en charge de l'emploi, du travail et de la famille.

Si les évolutions familiales décrites traduisent des aménagements intrafamiliaux fondés sur une nouvelle division du travail entre les membres du couple, ils renvoient en fait, au-delà, à de nouveaux rapports aux institutions. Cela apparaît clairement si l'on s'intéresse, par exemple, aux modalités de prise en charge du domestique.

La situation actuelle de pays comme la France montre qu'il s'est produit, dans la période récente, un changement dans la répartition globale de la production domestique entre les différentes instances. On assiste de fait à un transfert progressif de la famille vers les services collectifs. Ceci est dû aux évolutions familiales, mais également aux transformations de la structure des emplois.

En effet, si l'on considère, dans un premier temps, le cas des familles de type patriarcal (encore nombreuses dans l'agriculture, le travail indépendant et l'artisanat), on se réfère à une situation de relative fusion entre le travail et la famille, c'est-à-dire d'imbrication entre le domestique et le professionnel, qui s'exercent souvent dans un même lieu. D'où, dans ces familles de non-salariés (*Les Agriculteurs*, 1993), une intensité et une intégration de la production domestique. Dans les familles dites populaires, où les femmes travaillent en partie à l'extérieur, on constate au contraire une délégation d'une partie importante du travail domestique hors de la sphère conjugale, vers la famille élargie. Tandis que dans les familles de catégories supérieures et urbaines, prédomine une autre modalité d'accomplissement du domestique ; celui-ci est en effet l'objet de substitution. C'est-à-dire que l'on ne fait pas — ni soi-même, ni sa parenté —, mais on fait faire, contre rémunération (employée de maison) ou achat (services collectifs) (Barrère-Maurisson, 1995).

Ce transfert progressif de la famille vers les services, visible ici à travers les pratiques des différentes catégories de population, est lié à la mise en place de nouvelles formes de division du travail dans la famille, mais aussi dans la société. En effet, c'est une nouvelle redistribution entre le professionnel et le domestique qui se joue au niveau social, et ce du fait également de l'évolution des emplois. C'est ce que montre très clairement la comparaison sociétale, dès lors qu'elle est étendue à la prise en charge du domestique (Barrère-Maurisson et Marchand, 1992).

Ainsi, pour reprendre le cas de l'Espagne (qualifié de pays « traditionnel, avec une agriculture encore importante, des familles à plusieurs générations et de faibles taux d'activité féminine), on a pu constater que la prise en charge des petits enfants tout comme celle des personnes âgées relevaient encore en grande partie des attributions féminines. C'est pourquoi la famille reste le lieu privilégié de la prise en charge du domestique. Et ce du fait d'une convergence entre le manque d'emplois réel pour les femmes et le manque de structures d'accueil et de services marchands. Tandis qu'en Suède (pays « moderne », emplois publics, activité féminine importante et à temps partiel), les systèmes de garde collectifs sont très développés et il existe, dans l'emploi, de nombreux aménagements d'horaires. D'où une prise en charge publique du domestique, liée à une convergence sociale entre une gestion interne dans la famille (partage des tâches), une gestion de l'emploi et une gestion des services collectifs. Cette situation est facilitée à double titre par le développement du secteur des services : services comme usage, mais aussi comme emploi de main-d'œuvre féminine.

Ces exemples illustrent la diversité de la prise en charge du domestique comme du professionnel et le rôle majeur suivant les moments ou les pays de telle ou telle institution. *Famille* dans un cas, *État* dans l'autre constituent en quelque sorte les deux pôles institutionnels entre lesquels évoluent les régulations sociales de nos sociétés dans la période récente. Force est de constater le développement du pôle étatique (même si des régulations privées réapparaissent), et donc le rôle aujourd'hui prééminent des politiques.

3.2 RÉGULATION TRAVAIL-FAMILLE ET POLITIQUES

Les politiques publiques ont apparemment, dans certains pays, un impact relativement fort sur la régulation entre le travail et la famille. On cite souvent, à cet égard, le cas de la Suède, dont on fait le « modèle de la conciliation de travail-famille ». Ne serait-ce, d'ailleurs, que parce qu'à l'heure actuelle, en matière de démographie, et principalement de fécondité, elle manifeste un regain de dynamisme.

La question, à travers le problème de la conciliation, ou de la régulation, travail-famille, est en fait celle de l'ordre social que vont impulser les politiques mises en œuvre. Il faut donc s'interroger sur le poids des politiques en matière d'instauration d'une nouvelle division du travail, d'un nouveau partage du travail dans la société : entre les différentes instances, mais aussi entre les catégories sociales.

Politique d'emploi ou politique familiale ?

Comment concilier l'aspiration actuelle des femmes à travailler, le développement de l'emploi et celui de la natalité ? Au-delà de la question, l'exemple de mesures récentes prises en France montre que les enjeux sociaux visés sont complexes et que toute action relative à l'un des pôles retentit sur l'autre. En effet, politique d'emploi et politique familiale se trouvent imbriquées.

Différentes mesures ont récemment été prises ou proposées, d'abord par des entreprises puis par le gouvernement. Ainsi, des compagnies d'assurances ont proposé aux femmes ayant des enfants une formule de « travail à temps scolaire » (TTS), qualifiée de créatrice d'emplois. L'idée étant de laisser aux femmes les vacances pour s'occuper de leurs enfants et ce sans solde, et, en contrepartie, de réorganiser le travail et embaucher des jeunes. Une autre compagnie a mis en place un accord de « temps partiel annualisé », suivant lequel les mères travaillent à mi-temps, avec le mercredi libre ainsi que les petites vacances, et une rémunération régulière sur toute l'année. En échange, des emplois sont libérés pour des jeunes sans enfants ; ceux-ci ont droit à une majoration de salaire mais ne peuvent choisir leurs horaires de travail.

On le voit, ces mesures visent un double objectif : faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale et créer des emplois. C'est-à-dire qu'elles relèvent à la fois d'une politique familiale et d'une politique d'emploi.

La récente *Loi relative à la famille* participe du même processus. Celle-ci attribue l'allocation parentale d'éducation (APE, d'un montant équivalant grossièrement à un demi-salaire minimum) à toutes les femmes s'arrêtant de travailler dans certaines conditions. L'objectif, là aussi, est double : familial et lié à l'emploi. Il s'agit en effet, d'un côté de relancer la natalité et faciliter la vie familiale, de l'autre, de résoudre le problème du chômage en embauchant et en créant de nouveaux emplois : emplois dits « familiaux » et emplois de services (en développant les structures d'accueil de la petite enfance, les services de proximité, etc.).

On voit bien la complexité des phénomènes, du fait des enjeux. Les objectifs sont quelquefois difficiles à concilier (baisse du chômage et remontée de la fécondité peuvent inciter à un retour des femmes au foyer, tandis que la tendance est à leur insertion croissante dans l'emploi), et il y a un enchevêtrement des différentes politiques à l'œuvre. On voit bien, d'ailleurs, comment une politique démographique ne saurait ignorer les problèmes d'emploi. De plus, de multiples instances peuvent intervenir qui agissent tant en matière de prise en charge du domestique que d'emploi : les familles, les entreprises, les institutions et les gouvernements. Mais si, aujourd'hui, les politiques tendent à prendre une place prééminente, il n'en a pas toujours été ainsi.

Vers un nouvel ordre public ?

Pour saisir la place des différents acteurs institutionnels sur la scène sociale, on peut retourner à une analyse comparative. Celle-ci fait apparaître, suivant les moments ou les pays,

le rôle prééminent de telle ou telle institution dans les processus de régulation sociale. Nous présentons les résultats de cette analyse dans le tableau synthétique suivant. Ce tableau représente les régulations sociétales à l'œuvre dans nos sociétés et leur évolution. Déduites de la relation existant entre la sphère du travail et celle de la famille, elles montrent l'existence de trois modalités principales, d'ordre *familial*, *marchand* ou *politique*.

TABLEAU 1
Travail — Famille et régulations sociétales

Variable					Mouvement
Secteur économique	agriculture	industrie	tertiaire	tertiaire	tertiarisation
Travail	famille	hommes, industrie	femmes, services marchands	femmes, public	individualisation
Type de famille	famille patriarcale	famille conjugale	famille à 1 actif privilégié	famille à 2 apporteurs	éclatement
Travail domestique	famille large	famille restreinte	services marchands	services collectifs	extériorisation
					axe temporel démographique
Agent régulateur	famille	entreprise	marché	État	socialisation
Mode de régulation	privé	libéral		public	privé → public
Ordre social	ordre familial	ordre marchand		ordre politique	famille → politique
Niveau social	cellule familiale	organisations		institutions	stratification ascendante
Contrat social	« communauté »	« société »		administration	diffusion de la cohésion

La régulation d'ordre *familial* correspond, par exemple en France, à la période où l'agriculture était dominante et la famille — de type patriarcal — une unité de production. La fusion travail-famille permettait l'accomplissement du professionnel comme du domestique en son sein. La famille était l'agent de la régulation sociale : cellule de base, elle reproduisait, au niveau social, un ordre privé. Et l'autorité familiale reproduisait l'autorité sociale.

La régulation *marchande* regroupe deux situations dans lesquelles domine un mode libéral : celle du modèle industriel, où règne l'entreprise privée, et celle du modèle tertiaire des services. L'une correspond, par exemple, à la situation que connaissait la France où le paternalisme industriel régnait ; l'autre, à la situation de pays comme, aujourd'hui, le Royaume-Uni. Dans le premier cas, l'entreprise, avec le développement de l'industrialisation, s'est bien appuyée sur la famille conjugale, dans laquelle l'homme travaillait prioritairement. Et c'est l'entreprise, principalement sous l'impulsion de la doctrine paternaliste, qui a pratiquement géré la famille, comme elle gérait le travail. Plus tard, avec le développement du secteur

tertiaire, en particulier des services, on a vu se développer le salariat féminin, souvent sous forme d'appoint. D'où, cette fois, des familles à deux actifs non équivalents. On a affaire, pour l'ensemble de ces deux cas, à une régulation par le marché : c'est à travers ce type d'institutions que se règlent, en effet, le rapport à l'emploi, mais aussi la prise en charge de la famille. C'est la concurrence qui régit les rapports entre organisations sur le marché du travail, et les modes de garde, comme le travail domestique, sont une affaire privée, faute de réelle politique familiale.

Enfin, la régulation *politique* est celle qui se développe dans les économies tertiaires à forte dominante publique ; c'est un peu le cas de la France aujourd'hui ou de la Suède. Il s'agit de sociétés dans lesquelles les femmes sont bien insérées sur le marché du travail, donc de familles à deux apporteurs (souvent recomposées), où le travail domestique se partage lorsqu'il ne relève pas d'une prise en charge collective, publique. L'État est l'acteur prioritaire dans la régulation sociale, qui est donc d'ordre public, par la mise en œuvre de politiques (en matière d'emploi, de famille, etc.). L'État intervient dans de nombreux domaines, y compris privés ; il gère et codifie le travail comme la famille par toutes sortes de mesures qui régissent l'insertion ou l'exclusion, le bénéfice ou pas. Les institutions ont un rôle prédominant (notamment les institutions sociales). C'est le modèle de l'État-providence (Schultheis, 1991).

Ces modes de régulation sociétale, qui correspondent à des moments historiques distincts, sur le cas de la France comme on l'a vu, permettent également de situer les sociétés les unes par rapport aux autres, dans leur état « stylisé » d'aujourd'hui. En cela, les trois modes de régulation sont à considérer comme des sortes d'*idéaux-types*. En ce sens, ils sont réducteurs, comme tout modèle pur. Bien sûr, la réalité est plus complexe et l'on ne rencontre que des formes intermédiaires, d'une certaine façon, voire mixtes. Cela est en partie dû au fait que les situations ne sont jamais fixées, toujours soumises à changement. Ces modèles de régulation mis en lumière, sortes d'*idéaux-types*, ont néanmoins le mérite, à notre sens, de saisir les évolutions et de mettre en lumière les cohérences ou bien les enjeux des logiques sociales à l'œuvre.

De la sorte, si l'on veut illustrer ce tableau avec des exemples de pays, on pourrait imaginer la configuration suivante. L'Espagne figure le passage du modèle familial au modèle marchand de l'industrie, l'Allemagne représentant bien ce deuxième modèle. Le Royaume-Uni est assez significatif du modèle libéral tertiaire, tandis que la France et surtout la Suède sont à situer en regard du modèle politique.

Si, dans ce cadre, à chaque type de régulation correspond un acteur social prééminent, agent principal de la régulation, il est bien entendu que les différents acteurs sont présents simultanément. Ils renvoient d'ailleurs les uns aux autres, dans un jeu complexe de relations : complémentarité ou bien tension, suivant les cas ou les moments. Ainsi, l'exemple de l'allocation parentale d'éducation montre l'action anticipatrice, *a priori*, des entreprises, mais aussi comment l'État a repris le contrôle de la mesure. Par ailleurs, certaines actions de l'État, certaines politiques — par exemple en matière de personnes âgées — laisseraient penser que l'État se dessaisit en partie du problème... au profit de la Famille.

Dans d'autres cas, organisations et institutions peuvent entrer en conflit. On peut ainsi voir, dans des pays comme l'Allemagne, le faible poids de certaines politiques, l'inefficacité face à des réticences culturelles (notamment en ce qui concerne la politique familiale et en particulier démographique) (Barrère-Maurisson et Robert, 1994).

CONCLUSION : CHANGEMENT DE RÉGULATION ET CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

La représentation de ces trois modes de régulation permet également de s'interroger sur le sens des changements. À ce titre, on a tenté d'illustrer les mouvements représentés par les évolutions décelées.

Le sens des changements

Au niveau économique, on retrouve de façon simple le schéma d'évolution des secteurs d'activités : de l'agriculture vers l'industrie, puis le tertiaire marchand et public. En matière de rapport à l'emploi, c'est le mouvement d'individualisation qui apparaît : de la famille vers les individus, homme puis femme.

En termes de famille, c'est l'évolution déjà mentionnée : famille patriarcale, ensuite conjugale, à un actif privilégié puis à deux actifs équivalents. Quant au travail domestique, il suit un mouvement d'extériorisation : de la famille (large puis restreinte) vers les services (marchands et collectifs).

Les agents intervenant dans le processus de régulation sociétale sont successivement la famille, l'entreprise, le marché et l'État (sur le passage de la logique de marché à la prise en charge par l'État, voir aussi Schultheis, 1991) ; dans un mouvement que l'on peut dire d'étatisation, dans le sens où il s'oppose à la privatisation, ou bien de socialisation, dans la mesure où il touche un niveau de plus en plus large. D'ailleurs, la régulation elle-même passe d'un mode privé à un mode public, via un mode libéral.

Cette « publicisation » se retrouve en ce qui concerne la nature de l'ordre social établi : d'essence familiale dans un premier temps, c'est-à-dire où l'ordre familial est instauré en ordre social, il devient marchand (c'est le règne de la liberté individuelle et de la concurrence) puis politique (par la domination du politique dans la gestion de l'ordre social).

Ainsi, il semble qu'au fur et à mesure de ce passage de la famille vers le politique, ce sont des niveaux très différents de la structure sociale qui sont sollicités, comme s'il s'agissait d'un mouvement de stratification ascendant. D'abord le niveau de base, celui de la cellule familiale, puis celui des organisations, qui regroupent des individus (en tissant éventuellement des relations contractuelles avec les individus) et celui des institutions (qui fixent le droit, la loi, et constituent une force coercitive supérieure sur les individus, mais représente une émanation de la collectivité).

En fin de compte, on a l'impression qu'à travers ces modes de régulation et leur évolution, on touche à l'ensemble de ce qui fait la cohésion des sociétés. C'est-à-dire à une forme de solidarité sociale (voir Commaille, 1992), de « contrat social », pour reprendre les termes de J.-J. Rousseau (*Du contrat social*, 1762) ; pour lui, en effet, il s'agit de « trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé » (p. 30). Et il ajoute, d'ailleurs, que « la famille [...] est si l'on veut le premier modèle des sociétés politiques » (p. 39). C'est pourquoi il semble que l'on retrouve une distinction que nous avons relevée ailleurs, à propos d'une comparaison entre la France et l'Allemagne (Barrère-Maurisson et Robert, 1994), à savoir, l'opposition entre « communauté » et « société » (Tönnies, 1977). La notion de « communauté », relative ici au mode familial de régulation, renvoie en effet aux liens de sang et à la famille, avec une économie domestique et des relations personnalisées au pouvoir. Celle de « société » renvoie, elle, à l'idée d'un ensemble d'individus organiquement séparés mais regroupés par leur volonté, régis par le calcul et la raison et développant l'échange : on retrouve là nombre de caractéristiques du mode marchand de régulation. Mais il semble que le dernier mode fasse référence à une cohésion plus diffuse déléguée à la sphère administrative, émanation de l'ensemble des individus. En ce sens, on voit bien le passage d'une forme de fusion, à une association puis à une délégation, dans ce que l'on pourrait appeler un rapport à la nationalité. L'étape ultérieure étant peut-être de l'ordre du rapport à la supranationalité.

Travail-famille et changements démographiques

Les changements démographiques peuvent également se lire à travers ces évolutions. On a vu, en effet, comment l'axe travail-famille était lié aux évolutions temporelles, en particulier démographiques. De la sorte, on peut voir, dans ces transitions entre modes de régulation, des modalités distinctes dans les processus démographiques.

C'est notamment le cas du lien entre le développement du travail familial et une fécondité élevée, comme, dans la France de la proto-industrialisation, celui du lien, plus tard entre la salarisation féminine et la baisse de la fécondité ; puis sa remontée, peut-être, dès lors que le politique se charge d'assurer l'harmonisation entre la sphère privée de la famille et celle de l'emploi. Certes, il ne saurait y avoir d'adaptation mécanique, tant sont importants les éléments culturels. On l'a vu dans le cas de pays, mais cela est tout aussi vrai pour les individus quant à leurs projets. En cela, un ordre public ne saurait négliger, en fin de compte, l'ordre privé qui le fonde. Et les politiques de population ne sauraient faire l'impasse des conditions de vie et de travail des individus.

Marie-Agnès BARRÈRE-MAURISSON
SET – METIS
CNRS, URA n° 919
Université de Paris I – Panthéon Sorbonne
90, rue de Tolbiac
75 013 Paris, France

RÉSUMÉ

Les changements socio-démographiques recensés dans la plupart des pays développés, au cours des trente dernières années, conduisent à un double constat. Tout d'abord, ils affectent tant les structures économiques que les structures familiales. Ensuite, on est frappé de la concomitance des évolutions. C'est pourquoi on doit analyser conjointement, et non plus séparément, le travail et la famille. La reconstruction des catégories de la pratique que ces changements véhiculent engage, en effet, à reconsidérer les catégories de l'analyse. C'est le sens de l'approche centrée autour de la notion de « division familiale du travail ».

De fait, on assiste à une restructuration des rapports sociaux à l'intérieur de la famille comme de la société où se mettent en place de nouveaux modes de régulation. Familiale, marchande ou politique, cette régulation sociétale varie suivant les pays, les moments, dans un jeu complexe entre institutions.

SUMMARY

Socio-demographic changes recorded in most of the developed nations over the last thirty years leads us to the realization of two things. First of all, these changes affect economic structures as much as they do family structures. Then one is struck by the concomitance of their evolution. This explains why work and family must no longer be analyzed separately but jointly. Indeed, the restructuring of categories of practice brought about by these changes makes it necessary to reconsider the categories of analysis. This is embodied in the approach centred around the notion of the "family division of work".

We are in fact witnessing a restructuring in social relationships : within the family as well as within society itself, where new modes of regulation are being put into place. Whether family, commercial or political, this societal regulation varies depending on the country and the moment in time in a complex interplay between institutions.

RESUMEN

Los cambios socio-demográficos registrados en la mayor parte de los países desarrollados, en el transcurso de los últimos treinta años, conducen a una doble constatación. En primer lugar, ellos afectan tanto las estructuras económicas como las estructuras familiares. En segundo lugar, la concomitancia de estas evoluciones nos llama la atención. Es por ello que el trabajo y la familia deben ser analizados en forma conjunta y no separadamente. La reconstrucción de las categorías de la práctica que estos cambios llevan consigo nos conduce, en efecto, a reconsiderar las categorías del análisis. Este es el sentido del enfoque centrado en torno a la noción de « división familiar del trabajo ».

De hecho, se asiste a una reestructuración de las relaciones sociales: tanto en el interior de la familia como en el interior de la sociedad en donde se establecen nuevos modos de regulación. Familiar, mercantil o política, esta regulación social varía según los países, los momentos, en un juego complejo entre instituciones.

BIBLIOGRAPHIE

- BARRÈRE-MAURISSON, Marie-Agnès (1992), *La Division familiale du travail. La Vie en double*, Paris, PUF.
BARRÈRE-MAURISSON, Marie-Agnès (1995), « Travail et famille. Pour une redéfinition du travail et de son partage », in M. de Coster et F. Pichault (dir.), *Traité de sociologie du travail*, Bruxelles, de Boeck, pp. 401-419.
BARRÈRE-MAURISSON, Marie-Agnès et MARCHAND, Olivier (1990), « Structures familiales et marchés du travail dans les pays développés », *Économie et Statistique*, n° 235, pp. 19-30.

- BARRÈRE-MAURISSON, Marie-Agnès et MARCHAND, Olivier (1992), « La prise en charge du domestique : comparaisons des liens entre structures familiales et marchés du travail dans les pays développés », dans GREFF (dir.), *Familles et contextes sociaux* » *Les Espaces et les temps de la diversité*, Lisbonne, ISCTE, pp. 133-149.
- BARRÈRE-MAURISSON, Marie-Agnès et ROBERT, Gilles (1994), *Métier et service public. France-Allemagne*, Paris, La Documentation française.
- BARRÈRE-MAURISSON, Marie-Agnès, DAUNE-RICHARD, Anne-Marie et LETABLIER, Marie-Thérèse (1989), « Le travail à temps partiel plus développé au Royaume-Uni qu'en France », *Economie et Statistique*, n° 220, pp. 47-56.
- BERTAUX-WIAME, Isabelle (1982), « L'installation dans la boulangerie artisanale », *Sociologie du Travail*, n° 1, pp. 8-23.
- CHABAUD, Danièle, FOUGEYROLLAS, Dominique et SONTTHONNAX, Françoise (1985), *Espace et temps du travail domestique*, Paris, Librairie des Méridiens.
- COMMAILLE, Jacques (1992), « Conclusion », in Haut Conseil de la population et de la famille, *Du politique et du social dans l'avenir de la famille*, Paris, La Documentation française, pp. 219-225.
- COMMAILLE, Jacques (1993), *Les Stratégies des femmes. Travail, famille et politique*, Paris, La Découverte.
- DAUNE-RICHARD, Anne-Marie (1983), « Travail professionnel et travail domestique : le travail et ses représentations au sein de lignées féminines », *Travail et Emploi*, n° 17, pp. 49-55.
- DELPHY, Christine (1978), « Travail ménager ou travail domestique ? », in A. Michel (dir.), *Les femmes dans la société marchande*, Paris, PUF, pp. 39-54.
- HAICAULT, Monique (1986), *Travailler à domicile, 31 portraits*, série télévisée, Paris, Production INA-La SEPT.
- KEMPENEERS, Marianne et LELIÈVRE, Éva (1991), *Famille et emploi dans l'Europe des douze*, Commission des Communautés Européennes.
- KERGOAT, Danièle (1982), *Les Ouvrières*, Paris, Le Sycomore.
- Le Sexe du travail* (1984), Paris, PUG.
- Les Agriculteurs* (1993), INSEE, collection « Contours et Caractères ».
- Population et Sociétés* (1991), *Tous les pays du monde*, n° 259.
- Population et Sociétés* (1993), *Tous les pays du monde*, n° 282.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques (1762), *Du contrat social*, édition établie par P. Burgelin, Paris, Flammarion, 1992.
- ROY, Caroline (1989), « La gestion du temps des hommes et des femmes, des actifs et des inactifs », *Économie et Statistique*, n° 223, pp. 5-14.
- SCHULTHEIS, Franz (1991), « La famille, le marché et l'État-providence », in F. de Singly et F. Schultheis, *Affaires de famille, Affaires d'État*, Éditions de l'Est, pp.33-42.
- SEGALIN, Martine (1986), « Proto-industrialisation et transformations familiales », in A. Burguiere, C. Klapisch-Zuber, M. Segalen, F. Zonzbend, *Histoire de la famille*, A. Colin, tome II, pp. 379-382.
- Sociologie du Travail* (1984), *Travail des femmes et famille*, n° 3.
- TONNIES, Ferdinand (1977), *Communauté et société*, Paris, Retz.
- ZARCA, Bernard (1986), *L'Artisanat français. Du métier traditionnel au groupe social*, Paris, Economica.